

## ARRETE

### Permission de voirie, de stationnement et alternat de circulation Travaux de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu les demandes présentées en date du 16 Mai 2023 (demande d'occupation de voirie pour travaux et demande d'arrêté de police de circulation) par l'entreprise SOMELEC MONTARGIS, 1153 Avenue du Docteur Schweitzer 45200 AMILLY, pour des travaux de rénovation de l'éclairage public, sur l'ensemble de la Commune, avec empiètement des engins de chantier (nacelle et fourgon), sur la chaussée,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 36/23

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** L'entreprise SOMELEC MONTARGIS est, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2023 autorisée à occuper le domaine public afin d'entreprendre les travaux précités, sur l'ensemble de la Commune. Elle devra également prendre les dispositions nécessaires pour ne porter aucun dommage aux ouvrages existants.

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de ces travaux, susceptibles de se poursuivre jusqu'au 31 Décembre 2023 :

- la circulation pourra être alternée manuellement, au droit des travaux,
- le dépassement et le stationnement des véhicules seront interdits et la circulation sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier mobile,
- Les piétons seront invités à emprunter le trottoir opposé, si nécessaire.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la Commune.

**ARTICLE 3 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- à l'entreprise SOMELEC MONTARGIS

*Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 23 mai 2023*

*Le Maire,*  
Denis GERVAIS

